

DEC210910DR18

Décision portant nomination de M. Damien DUCATTEAU aux fonctions de Correspondant Régional pour la Protection du Potentiel Scientifique et Technique (PPST) de la Délégation Régionale Hauts-de-France

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> – M. Damien DUCATTEAU, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé Correspondant régional pour la PPST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 5 mars 2021

Pour le Président – directeur général  
Le Délégué Régional  
Christophe J. MULLER

